

avons toujours pensé qu'il suffisait d'avoir des mœurs chrétiennes, d'observer la loi naturelle, les commandements de Dieu et les lois de l'Eglise, et de savoir—juste comme on le sait—"ce qu'est un gouvernement et ce qu'est un électeur", pour être pas mal gouvernés. Si on retenait et mettait en pratique, dans la vie réelle, tout ce qu'on apprend actuellement à l'école, à l'église et au collège, les choses n'iraient pas trop mal. Mais le malheur est qu'on oublie trop vite une foule de précieux enseignements reçus dans la jeunesse. Ainsi, par exemple, quel est celui qui n'a pas entendu démontrer que "bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée." Cependant, combien agissent comme si on leur avait enseigné à l'école, à l'église et au collège, que "ceinture dorée vaut mieux que bonne renommée." Là, peut-être, est la source du mal, en grande partie du moins.

A propos d'indulgence

Nous avons dit, dans le numéro 3, que l'indulgence de 300 jours attachée à la prière: "*O doux Cœur de Jésus, soyez mon amour!*" n'était accordée qu'aux associés de la Milice du Pape, ou Ligue du Cœur de Jésus, dans les maisons d'éducation. En effet, elle n'avait d'abord été concédée que pour cette association.

Le R. P. Régnault, directeur général de l'Apostolat de la prière, vient de publier un rescrit du 13 mai 1875 étendant le bénéfice de cette indulgence à tous les fidèles.

Ce rescrit n'était consigné jusqu'ici ni dans la *Raccolta*, ni dans l'ouvrage du P. Beringer, consultant de la Sacrée-Congrégation des Indulgences. Le R. P. Régnault dit que la *Raccolta* portera cette indulgence à la connaissance des fidèles dans sa prochaine édition.

L'Eglise catholique dans la péninsule des Balkans (1800-1890)

Les îles Ioniennes avaient suivi le schisme de Photius. Charles VII d'Anjou s'en empara en 1268 et rétablit le Catholicisme. De 1386 à 1797, ces îles furent au pouvoir des Vénitiens, et ce furent les beaux jours de l'Eglise catholique. De 1797 à 1814 elles furent sous la domination de la France, et en 1814, elles formèrent, sous le protectorat de l'Angleterre, la République Septinsulaire, et furent en 1864 annexées à la Grèce.

Ces divers changements furent très préjudiciables à l'Eglise catholique. La République française commença par confisquer les biens ecclésiastiques, au montant d'environ 10,000 piastres de